

# CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 MARS 2018

Compte-rendu

## BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, **jeudi 22 mars 2018**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Eric MICHAUD	Roland DEVIS
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Martine SCHMÜCK
Nabih NEJJAR	Bernard JAYOL
Stéphane JEVAUDAN	Thierry ROLLET
Alain ASTIER	Pierre BARNET
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Valérie MACHON	Pascale THORAL
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCAK

Isabelle BERTHELOT a été désignée secrétaire.

A l'ouverture de la séance, monsieur le Maire rappelle la disparition de René Roussel survenue le 19 février dernier. Correspondant de presse à Riorges, pour le Progrès et le Pays Roannais, pendant de nombreuses années, il s'est beaucoup impliqué pour rendre compte des activités se déroulant sur la commune.

Carnet de notes à la main, appareil photo autour du cou et sourire aux lèvres, il était de toutes les manifestations municipales et associatives. René avait cessé ses fonctions en fin d'année 2016. La municipalité avait tenu à l'honorer lors de la cérémonie des vœux aux associations en janvier 2017.

Reconnu et apprécié par les associations et la municipalité, personne n'oubliera sa bonne humeur et son sens de l'humour. Toutes nos pensées vont à son épouse, à sa fille et à son petit-fils.

Après l'adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 8 février 2018, les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

## **1. ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1 Installation de Jacqueline RUBLON**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

A la suite de la démission de Rémy MUCYO, conseiller municipal, celui-ci doit être remplacé conformément aux dispositions prévues par l'article L 270 du Code électoral qui prévoit notamment : "*le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.*"

René CATHELAND, suivant sur la liste, appelé à siéger au conseil municipal, a également fait part de sa démission.

C'est donc Jacqueline RUBLON, venant immédiatement après sur la liste, qui est appelée à siéger au conseil municipal. Elle remplacera René CATHELAND. Tous deux étaient candidats sur la liste "Riorges Passionnement".

Monsieur le Maire procède à son installation officielle.

### **1.2 Décisions municipales**

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Le conseil municipal a accordé au maire et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 8 février 2018, les décisions municipales qui ont été prises concernent l'approbation notamment :

- de contrats, prestations ou marchés (nettoyage locaux hôtel de ville, élévateur pour personnes à mobilité réduite, rénovation étanchéité toiture école de Beaucueil, mission expertise véhicules mis en fourrière, locations bouteilles de gaz pour les ateliers, fourniture praticable de gymnastique) ;
- ainsi que l'acceptation d'indemnités d'assurance à la suite d'un sinistre.

Le conseil municipal donne acte au maire de ces décisions à l'unanimité.

### **1.3 Extension délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire**

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Par délibération du 10 avril 2014, le conseil municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire et accessoirement à Martine SCHMÜCK, première adjointe, dans certaines matières prévues à l'article L 2122-22 du CGCT, permettant ainsi de ne pas alourdir inutilement les séances du conseil municipal et de réduire considérablement les temps de réponse.

Or, depuis cette date, cet article a évolué et des alinéas ont été ajoutés.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajouter deux matières à la délégation de pouvoirs :

- demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions ;
- procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

#### **1.4 Déplacement d'une élue – Mandat spécial**

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de donner mandat spécial à l'adjointe déléguée à la culture pour un festival organisé à Annecy par le Maillon –fédération Auvergne-Rhône-Alpes du réseau national Le Chaînon. Au-delà de la découverte de nouveaux artistes, ce festival représente un moment privilégié d'échanges entre les professionnels du secteur à travers la mise en place de temps de rencontres et d'ateliers spécifiques.

#### **1.5 Equipements de reprographie – Groupement de commandes**

Rapporteur : Roland DEVIS, conseiller municipal délégué aux jumelages.

Le marché de reprographie de la ville de Riorges arrive à échéance le 31 décembre 2018, après une prolongation de trois mois. Afin de respecter la législation, un marché de location et de maintenance de l'ensemble des équipements de reprographie va être mis en place. Il comprendra l'installation des machines, leur maintenance et la formation des personnels en charge de leur fonctionnement. Un groupement de commandes comprenant différentes communes et organismes publics pourrait être constitué pour bénéficier des avantages d'un achat groupé. C'est la ville de Roanne qui sera le coordonnateur du groupement

La création de ce groupement nécessite la passation d'une convention constitutive entre les membres.

Compte tenu de l'importance de la consultation, de la complexité et des délais pour établir le cahier des charges, le recours à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est souhaité. Il est donc proposé de créer un groupement de commandes entre les collectivités concernées.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recours à un assistant à maîtrise d'ouvrage ainsi que la convention constitutive du groupement de commandes.

## **2. FINANCES**

### **2.1 Vote du budget primitif de 2018**

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Le budget primitif de 2018 concerne le budget général et le budget annexe des Rives du Combray.

#### **1. Budget général**

La section de **fonctionnement** s'équilibre à 12 867 841 €.

En *dépenses*, on trouve les charges de personnel (42,04 %), les charges à caractère général (21,93 %), l'autofinancement (18,63 %), une opération d'ordre de transfert entre sections (8,71 %), les autres charges de gestion (7,45 %) et les charges financières (1,24 %).

En *recettes*, les impôts et reversement de fiscalité représentent 67,61 %, les travaux en régie 10,49 %, l'excédent 2017 9,72 %, une opération d'ordre 3,73 %, les produits domaniaux et des services 3,06 %, les recettes diverses 2,76 % et les subventions, dotations et participations 2,63 %.

En ce qui concerne la section d'**investissement**, elle est équilibrée à 7 152 016 € avec les reports 2017.

En *dépenses* (qui s'élèvent à 5 783 667 €), on trouve les travaux de voirie et l'environnement (26,44 %), le déficit 2017 (24,12 %), les travaux de bâtiments (15,70 %), les mouvements

financiers (15,15 %), l'aménagement urbain et les études (10,49 %), le matériel, le mobilier et les véhicules (4,26 %), les dépenses imprévues 2,96 % et les réserves foncières (0,89 %). En *recettes* (qui s'élèvent à 6 796 638 €), l'affectation du résultat représente 35,43 %, le virement de la section de fonctionnement 35,27 %, l'emprunt 11,77 %, la dotation aux amortissements (opération d'ordre) 9,42 %, le FCTVA et la TLE 5,64 % et les subventions, fonds divers et cessions 2,47 %.

Les principales opérations prévues en investissement concernent notamment :

- la toiture du centre sportif Léo Lagrange ;
- la route de l'Aéroport ;
- l'éclairage public ;
- le local pour la Pétanque du Vieux Beaulieu (1<sup>ère</sup> tranche) ;
- le praticable de gymnastique ;
- l'aménagement urbain (ZAC des Canaux, Boulevard Ouest).

## **2. Budget annexe des Rives du Combray**

Ce budget regroupe les opérations d'aménagement de ce quartier.

La section de fonctionnement est équilibrée à 126,09 € et la section d'investissement à 70 744,02 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de 2018 (budget général et budget annexe des Rives du Combray).

## **2.2 Taux d'imposition 2018**

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Il est rappelé que les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 1998. Les orientations budgétaires discutées lors de la séance du 8 février 2018, sont en faveur du maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2017.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2018, dans les conditions suivantes :

- taxe d'habitation : 11,41 %
- foncier bâti : 27,84 %
- foncier non bâti : 67,26 %.

## **2.3 Subventions aux associations pour l'année 2018**

Rapporteur : Thierry ROLLET, conseiller municipal délégué.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur l'octroi des subventions à allouer aux associations pour l'année 2018, à l'exception des subventions allouées à l'association Notre Abri (Bernard JAYOL, administrateur et Blandine LATHUILIERE (excusée ayant donné pouvoir), directrice, se sont abstenus) et à la Boutique Santé du Roannais (Blandine LATHUILIERE étant membre de l'association).

Les subventions sont réparties en trois catégories :

- subventions octroyées en application d'une convention passée avec la commune (centre social de Riorges, Comité Roannais de Vacances, Ligue de l'Enseignement), représentant au total 266 545 € ;
- subventions annuelles de fonctionnement, pour un montant total de 138 860 € ;
- subventions exceptionnelles allouées pour contribuer à la réalisation d'un projet ou d'une manifestation particulière programmés en 2018, représentant au total 11 298 €.

## **2.4 Clauses sociales d'insertion dans les marchés publics**

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Dans le cadre du dispositif départemental d'insertion, le protocole d'accord et la programmation du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Roannais prévoient de renforcer les moyens de l'inclusion et de la lutte contre l'exclusion des populations fragilisées

(bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée...) et d'organiser la cohérence des politiques d'insertion et de retour vers l'emploi sur le territoire ligérien. Afin de permettre la convergence de ces deux objectifs, Roannais Agglomération a décidé de développer les clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi en s'appuyant sur un facilitateur intégré au PLIE.

Pour aider les collectivités et acteurs publics volontaires de son territoire dans le déploiement des clauses sociales d'insertion et de promotion de l'emploi, Roannais Agglomération leur propose que ce facilitateur puisse les accompagner dans la mise en œuvre de clauses d'insertion dans leurs marchés publics.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention à intervenir à cet effet avec Roannais Agglomération.

### **3. CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-DEVELOPPEMENT DURABLE**

#### **3.1 Principes de l'IWA pour les villes "Eau-Responsables"**

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué à la défense et à l'accessibilité.

Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération ont approuvé l'adhésion à la charte de l'IWA (International Water Association –Association Internationale pour l'Eau–). Les principes de l'IWA pour les villes "Eau-Responsables" aident les décideurs à élaborer et mettre en œuvre leur vision pour une eau urbaine durable, au-delà du service universel et équitable d'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Ils servent aussi à la planification et à la conception de villes résilientes. L'objectif de ces principes est d'encourager des actions collaboratives, soutenues par une vision commune, de sorte que les gouvernements locaux, les professionnels urbains et les individus s'engagent activement à identifier et mettre en œuvre des solutions pour la gestion de toutes les eaux de la ville.

Les communes de la communauté d'agglomération sont appelées à s'engager dans cette démarche afin de s'inscrire dans une dynamique collective de progrès pour des territoires "eau-responsables"

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'engagement de la commune de Riorges aux principes de l'IWA pour des territoires "Eau-Responsables".

#### **3.2 Installation classée pour la protection de l'environnement**

Rapporteur : Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation.

La société DESPIERRES SAS, rue Marc de Tardy à Roanne, a déposé un dossier d'enregistrement dans le cadre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une régularisation administrative des activités de la société (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale).

Une partie de la ville de Riorges étant comprise dans le périmètre de 1 kilomètre autour de l'entreprise, le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce dossier sur lequel il émet à l'unanimité un avis favorable.

#### **3.3 Information du conseil municipal en matière de DIA**

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

En application de la réglementation, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Ainsi, pour les mois de janvier et février 2018, 24 DIA ont été déposées et 34 délivrées. La commune n'a exercé son droit de préemption sur aucune d'entre elle.

Une prochaine information sera effectuée lors de la séance du 24 mai 2018.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

### **3.4 ZAC du Pontet 2010 – Participation en nature à l'opération**

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

En juillet 2003, la commune a lancé une opération de renouvellement urbain sur la partie Est du quartier du Pontet en confiant, par convention publique d'aménagement, la réalisation d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) à l'Office Public d'Habitat en Roannais (OPHEOR), nouvelle dénomination de Roanne Habitat. Dans l'objectif de poursuivre la commercialisation des terrains compris dans le périmètre de la ZAC, la ville de Riorges a fait sortir de son domaine public, une parcelle d'une superficie de 443 m<sup>2</sup>. En conséquence, un apport en nature à l'opération doit être effectué auprès de l'aménageur, portant sur cette parcelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette participation en nature auprès de l'aménageur.

### **3.5 OAP des Poupées – Suppression d'un lotissement-jardin**

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

L'approbation du plan local d'urbanisme de la ville de Riorges le 20 octobre 2016 a permis la création de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dite des "Poupées". Dans l'objectif de procéder à la cession du foncier à un bailleur social et en vue de l'aménagement du périmètre de l'OAP, il est nécessaire de mettre fin au lotissement-jardin créé en 1938.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression de ce lotissement-jardin.

### **3.6 Echange de parcelles de terrain**

Rapporteur : Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation.

Dans le cadre de sa politique de régularisation foncière, la commune de Riorges doit procéder à un échange de terrains avec le restaurant le Bistro de Beaulieu.

Un accord amiable étant intervenu avec les propriétaires concernés, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet échange.

### **3.7 ZAC des Canaux – Participation en nature à l'opération**

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

La commune a engagé une opération de requalification du site des Canaux, l'objectif étant à terme de permettre la réalisation d'une opération d'aménagement, la construction de logements et de commerces. Une convention de concession d'aménagement est intervenue avec la SEDL pour une durée de 12 ans. A cet effet et dans la perspective du prochain commencement des travaux à l'échelle du périmètre de la ZAC, la ville de Riorges doit céder le foncier lui appartenant à la suite des acquisitions menées en 1998 et 2006. Quatre parcelles sont concernées, pour une surface totale de 1 567 m<sup>2</sup>. En conséquence, un apport en nature à l'opération doit être effectué auprès de l'aménageur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette participation en nature.

## **4. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

### **4.1 Réfection étanchéité toiture gymnase Léo Lagrange - Marché**

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

Dans le cadre des travaux de réfection de l'étanchéité de la toiture du gymnase Léo Lagrange, un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises, les travaux étant répartis en un lot unique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le marché à passer avec la société retenue par la commission spéciale des offres réunie le 13 mars.

## **4.2 Restructuration salle du Grand Marais – Avenants aux marchés**

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

Lors de sa séance du 2 février 2017, le conseil municipal a approuvé les marchés à passer pour la restructuration de la salle du Grand Marais (cuisine et création de loges). Au cours de l'exécution des travaux, il s'est avéré nécessaire d'ajuster la commande initiale de plusieurs lots. Afin de prendre en compte ces modifications, des avenants doivent être passés avec les prestataires des lots concernés.

Le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

## **4.3 Programme 2018 travaux d'éclairage public**

Rapporteur : Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué à la défense et à l'accessibilité.

La commune adhère au syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire (SIEL), lequel assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pour le compte de ses adhérents. Des travaux de modernisation et d'amélioration des performances énergétiques seront réalisés en 2018 en remplaçant des points lumineux équipés de sources énergivores. Sont concernées les voies suivantes : impasse Arago, rues Henri Berthaud, Branly, du Maréchal Foch, Paul Forge, Marcelle Griffon, Albrecht Iffländer, Jacquard, Lavoisier, Louise Michel et Michel Rondet, représentant un total de 122 luminaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme 2018 des travaux d'éclairage public.

## **4.4 SIEL – Adhésion compétence optionnelle "Eclairage public" maintenance et travaux**

Rapporteur : Jacky BARRAUD, adjoint, délégué aux logements, aux jardins familiaux et à la médiation.

Afin de répondre aux besoins exprimés par les collectivités, le Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) adapte régulièrement la compétence optionnelle "Eclairage public" qui inclut la maintenance des installations d'éclairage public et la réalisation de travaux neufs sous maîtrise d'ouvrage du SIEL. La commune de Riorges doit donc décider d'une part d'une nouvelle adhésion pour une période de 6 ans à cette compétence et d'autre part des options choisies.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette adhésion et choisit les options maintenance simplifiée, pose et dépose des motifs d'illuminations.

## **4.5 Fibre optique – Convention à passer avec Orange**

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

L'opérateur Orange est chargé du raccordement à très haut débit en fibre optique des foyers en utilisant les infrastructures du réseau téléphonique existant. D'ici à 2020, Orange aura déployé la fibre optique sur le territoire. Orange SA, désigné comme opérateur d'immeuble, travaille depuis septembre 2017 sur le déploiement de la fibre optique et des équipements associés tels que les armoires sur l'ensemble du territoire. Il est responsable vis-à-vis de la ville de Riorges, des interventions ou travaux d'installation. Le déploiement à l'intérieur des immeubles ou de lotissements nécessite la signature de conventions entre le propriétaire des sites respectifs et l'opérateur d'immeubles Orange, afin de définir les conditions d'installation, de gestion, de maintenance et de remplacement des lignes en fibre optique.

Il convient pour la ville de Riorges d'autoriser Orange à effectuer les travaux d'installation nécessaires à la mise en œuvre de la fibre optique dans les immeubles dont elle est propriétaire. A cette fin, des conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique doivent être conclues entre l'opérateur Orange et la commune de Riorges, pour chaque site.

Le conseil municipal les approuve à l'unanimité.

## **5. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE**

### **5.1 Chantiers éducatifs 2018**

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

La ville de Riorges organise depuis 2003, des chantiers éducatifs. L'objectif recherché est d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux simples afin de percevoir un salaire pour financer un projet individuel ou collectif et de leur permettre de faire l'apprentissage du travail. Les chantiers portent sur les activités suivantes :

- ✓ entretien du domaine communal ;
- ✓ aide à la mise en place de manifestations ;
- ✓ aide à l'animation en accueil de loisirs ;
- ✓ aide aux personnes âgées en service restauration.

La commune a l'intention d'organiser de nouveaux chantiers en 2018, sur les mêmes activités.

Des conventions seront passées avec le Département de la Loire et avec l'association Sésame pour promouvoir ensemble ce dispositif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'une part l'organisation des chantiers éducatifs pour 2018, sous réserve de l'obtention des financements sollicités et d'autre part les conventions à passer avec le Département de la Loire et l'association Sésame.

## **6. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

### **6.1 A ciel ouvert**

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

*A Ciel Ouvert* est un parcours d'art actuel ayant lieu les années paires à Riorges, dans la plaine de la Rivoire et sur les berges du Renaison. Débuté en 2008 sous l'appellation *Land Art*, il devient *A Ciel Ouvert* en 2014. La 5<sup>e</sup> édition se tiendra du 2 juin au 2 septembre 2018.

Dans le cadre de cette manifestation, le conseil municipal approuve à l'unanimité un contrat à passer avec l'association Ipso Facto Danse – Compagnie David Rolland Chorégraphies pour une prestation dénommée "Happy Manif". Ce spectacle, sous forme de déambulation chorégraphiée, sera programmé le dimanche 24 juin 2018 à raison de deux séances d'une heure à différents moments de la journée.

### **6.2 Animations culturelles municipales – Carte postale sonore**

Rapporteur : Michelle BOUCHET, conseillère municipale.

L'association "l'Ecoutille", fondée récemment à Riorges, développe des projets de création sonore ou audiovisuelle à visée documentaire ou artistique. Ainsi propose-t-elle une carte postale sonore portant sur la plaine de la Rivoire et le parc Beaulieu, sous forme de séquences thématiques appelées "capsules". Le rendu de cette carte postale sonore qui aura pour titre *Riorges* sonore, sera mis en place dans le parc Beaulieu, à l'occasion du lancement de *A Ciel Ouvert*. La diffusion des bandes pourra se prolonger en parallèle sur internet (site de la ville et réseaux sociaux) ou de manière plus pérenne, au château de Beaulieu.

Une convention doit être conclue pour définir les modalités d'utilisation de ces créations sonores.

Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

## **7. PERSONNEL COMMUNAL**

### **7.1 Actualisation du tableau des effectifs**

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.


Compte tenu notamment des avancements et des recrutements en cours, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs.



## 7.2 Convention avec la ville d'Autun

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.  
A la suite de la mutation d'un agent à la ville d'Autun, le conseil municipal approuve à l'unanimité une convention à passer avec cette ville, relative au compte épargne temps de l'agent concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

 Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN  
